

Le vingt-trois septembre deux mille vingt et un à 18 heures 00, le Conseil d'agglomération, convoqué par lettre du 15 septembre 2021, s'est réuni à MAUGUIO, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Stéphan ROSSIGNOL**.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO : Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME, Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Georges FANDOS, Martine PECCOUX,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN, Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS : Joëlle JENIN VIGNAUD à Sophie CAUDAL, Sonia MARGUERY à Jean-Paul HUOT, Jean-Paul FRAPPA à Bernard REY, Frantz DENAT à Laurent TRICOIRE, Laurent CAPPELLETTI à Caroline FAVIER, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Sylvie MARTEL CANNAC à Anne BONNAFOUS, Guy REVERBEL à Jean-Louis GOMEZ,

*Secrétaires de séance : Anthony MELIN
Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021,*

Bonjour à toutes et tous, je suis ravi de de vous retrouver dans des conditions sanitaires qui sont aujourd'hui moins strictes que pour nos précédentes réunions. Vous le savez, le taux d'incidence a fortement diminué, non seulement dans les départements, mais aussi sur notre territoire. Surtout sur notre territoire je dirais puisque les derniers chiffres communiqués par l'ARS montrent que sur le Pays de l'Or il y a une baisse de 71% du taux d'incidence, alors que nous étions cet été à plus de 650 nous sommes aujourd'hui aux alentours de 60. Tout cela montre bien que l'avancée de la vaccination a fait reculer les taux d'incidence. On ne rentrera pas dans le débat de la vaccination qui divise beaucoup de concitoyens. Mais en tout cas, il est prouvé que l'augmentation du taux de vaccination a quand même fait fortement reculer les taux d'incidence et que là où on était moins vaccinés et bien malheureusement. On voyait les cas de contamination qui avait fortement augmenté, ce qui est le cas de nos compatriotes d'Outre-Mer.

Alors, on se retrouve effectivement avec aujourd'hui la possibilité d'accueillir du public, je remercie donc la presse qui est présente, j'excuse la trésorière principale, Madame Fernandez, qui n'a pas pu être présente ce soir. Et qui, comme vous le savez, à la fin de l'année quittera ses fonctions puisque le trésor public de Mauguio, comme dans d'autres communes, fermera ses portes pour être remplacé par une autre instance.

On a eu l'occasion d'en débattre, nous avons les espaces France Services et puis nous aurons un fonctionnaire des services fiscaux qui sera dorénavant implanté, à partir du mois de janvier, dans les locaux de notre Agglomération. Nous n'avons pas encore les détails de de cette implantation.

Je voudrais d'abord vous donner quelques informations, même si l'actualité de ces derniers mois a été rythmée surtout par la saison estivale, la saison d'été et je parle sous le contrôle de mes collègues maires de stations littorales, que ce soit Yvon BOURREL, Christian JEANJEAN et moi-même, on a vécu une saison d'été qu'on peut qualifier d'assez exceptionnelle par sa fréquentation, par le tourisme franco-français que nous avons reçu. Avec une clientèle qui s'est avérée bien meilleure que celle qui a eu le plus peur l'an dernier, et avec une météo qui, même si elle n'a pas été exceptionnelle, a été bien meilleure chez nous que chez les régions voisines ou les régions concurrentes qui n'ont pas eu la chance d'avoir la même météo que nous. Donc, au final, une grande satisfaction à la fois des communes mais aussi des acteurs du tourisme du Pays de l'Or.

ACTUALITES

- **Le samedi 28 août** : Monsieur Christian JEANJEAN représentait le Pays de l'Or aux 24h de l'Institut Saint-Pierre. Un record financier cette année qui a été battu par le nombre de participants.
- **Le mardi 14 septembre** : Monsieur Philippe PY CLEMENT ouvrait la résidence IVOIRE sur Mudaison.
- **Le mercredi 22 septembre** : réunion publique avec les commerçants et entrepreneurs de Fréjorgues. Nous avons ici avec Yvon BOURREL, avec les élus communautaires présents, la SPL L'Or Aménagement, reçu les commerçants, les chefs d'entreprises de Fréjorgues Ouest. Nous avons présenté le projet de diagnostic et puis le projet de réaménagement de requalification de cette zone. Qui est une zone vétuste, on le sait, il suffit de longer, d'aller dans cette zone pour constater son état de vétusté et nous avons donc engagé une rénovation. Hier, c'était la présentation de l'état des lieux et du programme de rénovation qui va être entrepris avec le choix, dans les prochaines semaines, de l'équipe, de l'architecte qui saura amener à rénover cette zone qui maintenant, à côté du parc Moto qui est devenu une belle vitrine assez exceptionnelle qui est implantée en limite de Fréjorgues, puis avec le PIOM qui est de l'autre côté, a vraiment une nécessité d'être rénovée. Et en parlant du PIOM justement, vous le savez demain matin à 10h30 et il y aura l'inauguration de notre fameux PIOM : Parc Industrie Or Méditerranée. Cela va être pour nous une véritable vitrine puisque c'est un parc nouvelle génération, un parc qui accueille déjà de la soft industrie, donc de l'industrie légère avec les 2 premières entreprises à qui je remettrai les clés, on accueillera avec Yvon BOURREL les 2 premières entreprises qui sont installées ou qui sont en train de s'installer. C'est à dire MG Développement, qui a déjà pris place dans ses locaux. Zimmer Biomet Robotics, cette entreprise majeure dans les robots chirurgicaux, avec plus de 200 emplois, qui est en train d'emménager, sera donc, je le disais, installée dans les prochains jours. Donc demain, ses 2 premières entreprises avec ce parc qui doit comporter un parking de 500 places, un bâtiment service avec une crèche pour les enfants des personnels, avec un restaurant panoramique, avec la possibilité de pratiquer des activités sportives sur ce parc. Et puis l'arrivée prochaine d'autres entreprises qui prendront place au fil des mois dans ce parc d'activités. Donc demain matin, je sais que certains d'entre vous ont répondu. Certains ne peuvent pas être présents, mais j'espère que nous serons nombreux pour accueillir et souhaiter la bienvenue à ces entreprises.
- Il y a également demain l'inauguration à 18h des Grisettes, les Nouvelles Grisettes que l'on a accueillies pendant la période du confinement, qui est un regroupement de couturières, de jeunes créateurs d'Occitanie qui prennent place pas très loin d'ici mais sur la commune de Pérols, en face de Auchan. Dans ce nouveau concept de tiers-lieu, il y aura des créateurs mais aussi un restaurant ouvert au quotidien.
- Le 30 septembre, ici-même, se déroulera dans cet amphithéâtre un colloque sur la police de la nature, organisé par la DDTM.
- Pour les élus, aura lieu en octobre le Salon des maires à Béziers, qui est organisé par l'AMF du département de l'Hérault.

Voilà mes chers collègues, les informations que je voulais vous livrer avant de de procéder à l'ouverture de notre séance plénière.

Je vous propose de désigner en qualité de secrétaire de séance, Monsieur **Anthony MELIN**.

Pas d'observations.

Je propose au secrétaire de séance Monsieur Anthony MELIN de procéder à l'appel. Le Quorum est atteint

Relevé des décisions du Président et délibérations du Bureau communautaire

Je vous invite à prendre connaissance des actes pris par délégation.

- **M. Gilles PARMENTIER** : Monsieur le Président, j'ai 2 questions ou remarques. La première concerne la délibération BU 77 2021 sur la subvention 2021 aux traditions taurines. Je regrette que cette décision soit passée en bureau communautaire et pas à l'assemblée. Je trouve que c'est un symbole fort que les élus du territoire votent ensemble la subvention pour les traditions taurines. Comme vous le savez, il est aujourd'hui en France, et dans notre région aussi, la progression d'une secte animaliste, qui met à mal notre rapport à l'animal. Il s'attaque aujourd'hui même à l'équitation. On l'a vu cet été avec les Jeux Olympiques. Et je pense que nous nous devons, nous, élus, nous, habitants du Pays de l'Or, où les traditions taurines sont importantes, montrer fermement notre attachement à nos traditions et le maintien de ces dernières. Donc ma question, c'est quel est le montant de ces subventions ?
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : On a eu l'occasion à plusieurs reprises de s'exprimer et d'apporter notre soutien aux traditions taurines. Nous l'avons fait pendant la crise sanitaire déjà en apportant des aides, mais là, il s'agit d'aides symboliques de quelques centaines d'euros que nous accordons aux clubs, comme nous le faisons depuis plusieurs années. Il fallait les voter pour cet été. On ne pouvait pas attendre la rentrée du mois de septembre pour leur attribuer les subventions. Vous savez que les clubs taurins fonctionnent essentiellement l'été et que donc nous les avons attribuées avant cette session, mais il s'agit surtout de subventions d'un montant qui tourne entre 200 et 400€.
- **M. Christophe BEL (DGS)** : Ce sont des petits montants. Je crois que c'est 50€ par course, c'est 200€ en plancher. C'est une délibération qui a été instaurée par le Conseil d'Agglomération il y a 3 ans maintenant, donc qui a été qui a été renouvelée. Elle n'a pas été versée sur l'année 2020 puisque c'était une année Covid. Par contre, le Conseil d'Agglomération avait abondé le Fonds Camargue porté par la Région et d'ailleurs, le Conseil l'a également abondé, cette année, c'est à dire qu'on aura des subventions aux éleveurs de chevaux et de taureaux. Concernant ses subventions là, on ne les passe pas en Conseil d'Agglomération car l'organisation des délégations du Bureau et du Conseil, pour les petites subventions elles sont décidées en Bureau et sont rapportées ensuite en Conseil d'Agglomération.
- **M. Gilles PARMENTIER** : Oui, j'avais une autre délibération. C'est la suivante, la BU 78 2021 sur la mise en place d'un groupe de travail d'une police intercommunale. J'aimerais avoir des précisions sur ce groupe de travail. Quel est le périmètre envisagé ?
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : J'ai adressé un courrier à tous les maires de l'Agglomération, donc à tous mes collègues maires pour les informer de la constitution de ce groupe de travail. Donc c'est à l'échelle communale. Chaque commune est amenée à désigner un représentant élu plus un technicien pour participer à ce groupe de travail. Ensuite, ce groupe de travail fera part des conclusions.

Donc c'est un groupe de travail qui se constitue avec des représentants de chaque commune du Pays de l'Or et d'un représentant qui souvent sont des policiers municipaux, pour travailler sur ce projet éventuel d'une police intercommunale comme le demande certaines petites communes, donc bien entendu il y aura des communications sur l'avancée de ces travaux. Mais ça relève des politiques municipales communes. Ensuite, si une décision doit être prise, notre conseil sera saisi et informé bien entendu.

- **Mme Marianne PELLETIER** : Merci, moi, c'est également pour demander des précisions sur la décision BU 83 2021, sur le château d'eau de Carnon, l'avenant numéro 8 aux conventions avec les opérateurs de téléphonie.
- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : Alors ce sont les antennes qui sont implantées depuis de nombreuses années maintenant sur le château d'eau de Carnon. Il faut chaque année, dans l'attente de la destination de ce bâtiment, il nous faut renouveler avec les opérateurs qui ont positionné leurs antennes et qui nous versent des redevances. Il nous faut renouveler la convention, donc c'est une 8^{ème} convention qu'on renouvelle avec les opérateurs.
- **M. Christophe BEL (DGS)** : On a 4 opérateurs qui sont sur le château d'eau, celui-ci se dégrade, à un moment il va falloir le requalifier, ou en tout cas y trouver un autre usage. Au moment où cette convention a été mise en place, on a eu une problématique sur Carnon, c'était le réseau, enfin l'incapacité de la station à absorber toutes les sollicitations de tous les habitants. Donc, en attendant de clarifier cette situation, on a fait une convention semestrielle qu'on renouvelle tous les ans le temps que ce dossier soit purgé d'une manière ou d'une autre.
- **Mme Marianne PELLETIER** : Je vous remercie. Ensuite j'ai une interrogation sur la décision 86, sur la protection et la mise en valeur du Grand Travers.
- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : Vous savez que le Grand Travers a été l'objet à plusieurs reprises, de dépôts de plaintes, il y a eu plusieurs incendies qui ont eu lieu cet été, mais aussi je crois l'été dernier donc, entre Carnon et La Grande-Motte. Plusieurs hectares ont été détruits, je ne sais plus combien, Monsieur RIBEYRE, combien d'hectares de brûlés ? 4 hectares de brûlés donc c'est un lieu qui est, on le sait, fréquenté la journée mais surtout la nuit par une certaine population. Donc il s'agit pour nous d'assurer avec nos gardes, on a 2 gardes, on a des gardes du littoral qui sont agrémentés pour faire de la police de la nature, mais ils n'interviennent pas 24h sur 24. Donc il faudrait pouvoir, avec les polices municipales et la gendarmerie, intervenir sur ce site, pour lequel j'ai pris des arrêtés mais qui ne sont malheureusement pas toujours respectés. Il s'agit de protéger ce site qui est menacé par des intrusions, ou des fréquentations qui nuisent à son état.
- **M. Bertrand COISNE** : Juste une question sur la délibération 80-2021 sur la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Le Bureau a donné un avis sur le document stratégique mais je ne sais pas ce que c'est ce document. Est-il possible d'y avoir accès ?
- **M. Sylvain RIBEYRE (DGA)** : Oui, le document stratégique de façade, c'est un document établi par l'État que vous pouvez trouver sur Internet. Je vous invite à le lire, il doit faire 400 pages, c'est la synthèse d'un travail depuis pas mal d'années qui définit les grandes lignes de ce qui va se faire sur le littoral. Voilà, donc ça parle de sujets dont vous entendez parler, la recomposition spatiale, notamment la gestion intégrée de la côte donc on parle de gestion intégrée, c'est de croiser les problématiques entre elles pour ne pas les regarder de manière individuelle par exemple. Voilà, mais c'est un document qui est particulièrement complet. Il parle également de la pêche par exemple, donc de tout un tas de sujets. Tous les sujets qui ont trait à la mer, sujet assez compliqué parce que finalement les réglementations sont au moins aussi nombreuses que sur terre.
- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : Voilà nous avons émis un avis favorable sur ce document, vous pouvez le consulter.

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2021.

Monsieur SAUTET informe qu'il avait donné procuration.

Le Procès-Verbal est adopté.

On vous a distribué le nouvel organigramme avec des modifications, la nomination de Madame Carine MARTY en tant que Directeur Général Adjoint en charge du pôle de l'Aménagement du Territoire, Mobilités, et de Monsieur Julien LABRIET en tant que Directeur Général Adjoint en charge du pôle Action Sociale, Jeunesse. Vous trouverez donc toutes les coordonnées dans cet organigramme.

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO : Sophie CRAMPAGNE, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME, Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sandrine ARNAL,
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Georges FANDOS, Martine PECCOUX,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN, Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS : Joëlle JENIN VIGNAUD à Sophie CAUDAL, Sonia MARGUERY à Jean-Paul HUOT, Jean-Paul FRAPPA à Bernard REY, Frantz DENAT à Laurent TRICOIRE, Laurent CAPPELLETTI à Caroline FAVIER, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Sylvie MARTEL CANNAC à Anne BONNAFOUS, Guy REVERBEL à Jean-Louis GOMEZ,

DÉPORT : Yvon BOURREL

ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Rapport n° 1 : SPL L'Or Aménagement	pages	7 à 9
▪ Rapport de gestion 2020 - Approbation (<i>Rapport de M. Philippe PY CLEMENT</i>)		

En tant qu'actionnaire majoritaire de la « Société Publique Locale l'Or Aménagement », le Conseil d'agglomération est appelé à se prononcer sur le rapport de gestion annuel de la Société.

Je vous propose d'apporter, en complément du présent rapport, quelques précisions sur l'activité administrative de la SPL ainsi que sur son bilan.

Sur la gouvernance : L'Agglomération détient 51% du capital auquel participe l'ensemble des Communes membres de l'Agglomération et la Métropole de Montpellier. En 2020 à l'issue des élections municipales de nouveaux représentants de l'Agglomération ont été désignés.

Sur la gestion du personnel : La SPL dispose d'une équipe de 13 salariés en CDI dont 11 cadres. La masse salariale s'élève à 829 019 € brut en légère progression par rapport à 2019. Pour accompagner les impacts de la crise la SPL s'engage dans une maîtrise de ses effectifs pour l'année à venir.

Sur le résultat d'exploitation : L'année 2020 est une année déficitaire avec un résultat net affichant un déficit de – 76 000 €. La crise sanitaire a engendré un ralentissement de l'activité globale. L'activité de la société s'est répartie entre des missions en concession d'aménagement au nombre de 5, 14 missions en assistance à maîtrise d'ouvrage et 2 missions en mandats.

Sur la gestion immobilière : L'Or Aménagement a pu emménager dans les nouveaux locaux de Prévert dès septembre 2020.

Elle a occupé ces locaux à titre gracieux jusqu'à l'achèvement des travaux et la signature de l'acte de vente, avec la commune de Mauguio, le 28 janvier 2021.

Sur l'activité opérationnelle : L'Or Aménagement accompagne notamment l'agglomération à travers trois missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage sur la ZAC Les Portes de l'Aéroport, la requalification de la zone d'activités de Fréjorgues Est et Ouest, et l'accompagnement au transfert de l'Ecoparc de Saint Aunès, mais également sur les phases préalables à la mise en œuvre opérationnelle du projet de valorisation écotouristique de la presqu'île de l'Avranche.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver le rapport de gestion 2020 de la SPL « l'Or Aménagement ».
- **M. Bertrand COISNE :** Je remarque dans le Conseil d'Administration nous avons que 4 femmes pour 14 hommes, cela n'est pas très exemplaire comme représentation de la parité que nous souhaitons dans ce genre d'institution. On laissera le Président et son conseil voir comment il est possible d'améliorer les choses. Je ne crois pas que Pérols soit nommé dans l'assemblée spéciale du Conseil d'Administration, c'est peut-être une erreur matérielle puisqu'elle est mentionnée quelque part et elle ne l'est plus sur le tableau. Je voudrais quand même rappeler notre intervention, il y a environ un an, sur le rapport de gestion de l'activité de la SPL en 2019, où on avait exprimé une inquiétude sur la santé financière, eu égard à l'inadéquation de ses fonds propres par rapport aux engagements sur emprunt contracté par la société dont elle assure, normalement, la garantie pour une part non négligeable. Le reste étant assuré par les collectivités. Je maintiens donc cette inquiétude sauf si on peut m'expliquer. Je vois que dans l'actif de la société les disponibilités de la société ont augmenté d'une somme assez coquette de plus de 2 millions d'euros. L'an dernier ces disponibilités étaient de 1 million d'euros, et là nous découvrons page 17 du rapport que les disponibilités de la société s'élèvent à plus de 3 millions d'euros. Je voulais donc connaître l'origine de ces disponibilités.
- **M. Christophe BEL :** Je n'ai pas le détail sur les disponibilités, je n'ai pas le document sous les yeux pour regarder dans le détail. Ce doit être des disponibilités de trésorerie, la SPL porte des concessions, c'est-à-dire qu'elle va faire des travaux pour le compte de communes. Elle va donc encaisser des recettes de concessions pour le compte de l'opération. En fin d'opération, ces opérations sont soldées et renvoyées aux communes avec un résultat qui est renvoyé dans les comptes de la commune. Puisqu'en fait c'est une opération de lotissement, on aménage, on achète, on construit, on revend et ensuite on solde l'opération. Il y a une partie de fonds propres de la société mais n'ayant pas les comptes sous les yeux je vous apporterai une réponse dans les prochains jours.
- **M. Bertrand COISNE :** Dans la colonne SPL cela prête à confusion. Ce n'est donc pas de la trésorerie qui appartient à la société mais aux communes.

- **M. Christophe BEL** : La trésorerie appartient à la société tant que l'opération n'est pas soldée. La SPL a des comptes d'opérations qui sont séparés puisque chaque opération à son propre équilibre. Quant aux garanties d'emprunt, une partie pour les petites communes est assurée par l'Agglomération. Pour les grosses communes comme Mauguio par exemple, la commune vient en garantie sur des opérations qui comportent zéro risque, puisque la rareté du foncier sur le territoire fait qu'au fur et à mesure que les opérations se réalisent, elles trouvent acquéreur.
- **M. Bertrand COISNE** : Je veux bien que l'on soit optimiste, je dis seulement que nous sommes inquiets par rapport à cela, sur la couverture des risques. Je vois aussi que la société a fait appel à un bureau d'études pour établir un plan stratégique, peut-être que les conclusions de ce plan sont dans l'optimisme que vous indiquez. Comme nous n'avons pas accès aux conclusions de ce plan, pouvez-vous nous les donner ? Ce plan doit évoquer l'annonce de futurs contrats dans les années à venir, des contrats de concession notamment qui devraient être signés avant la fin de l'année. Est-ce que l'examen de ce potentiel de contrat peut faire penser qu'en effet on peut régler ces inquiétudes, en tout cas les amoindrir.
- **M. Christophe BEL** : Je suis désolé que vous ayez des inquiétudes et je peux vous dire que je ne suis pas optimiste mais réaliste, je connais un peu les comptes et concernant la SPL la plupart des opérations pour le compte des communes sont toutes excédentaires. Après il y a la question de la gestion intermédiaire et du résultat qui à un moment donné peut être négatif, mais cela est lié au fait que pendant une partie de l'année il y a eu un décalage des opérations et les rémunérations ont continué à être, en partie, assurées par la SPL, ce qui explique ce décalage. Je termine sur le plan stratégique, la SPL a porté une réflexion au regard de la situation territoriale du Pays de l'Or, pour identifier les pistes sur lesquelles elle serait en capacité d'apporter de la valeur ajoutée au territoire et aux besoins des communes. Cela peut concerner l'habitat ainsi que d'autres thématiques. Le plan stratégique a été présenté en interne, une partie des conclusions sera discutée prochainement en Conseil d'Agglomération.
- **M. Bertrand COISNE** : Dernière question. On évoque deux concessions à signer d'ici la fin de l'année, le projet ville port de La Grande Motte entre autres, d'autres sont-ils prévus ? Est-ce qu'il y a aujourd'hui une perspective de signer d'autres concessions que celle-ci ?
- **M. Jean-Louis BOUSCARAIN** : Nous avons vendu des terrains à des familles, à des prix très raisonnables.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : A ce jour je ne suis pas en mesure de répondre dans le détail. L'année 2020 a été une année particulière pour tout le monde, ce qui explique les résultats. Toutes les sociétés se sont trouvées dans des situations financières plus compliquées.

Vote :

Pour : 41

Contre : 1

Abstention : 3

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,

LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,

LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,

MAUGUIO : Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,

MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME, Michel ROUX,

PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sandrine ARNAL,

SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Georges FANDOS, Martine PECCOUX,

VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN, Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS : Joëlle JENIN VIGNAUD à Sophie CAUDAL, Sonia MARGUERY à Jean-Paul HUOT, Jean-Paul FRAPPA à Bernard REY, Frantz DENAT à Laurent TRICOIRE, Laurent CAPPELLETTI à Caroline FAVIER, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Sylvie MARTEL CANNAC à Anne BONNAFOUS, Guy REVERBEL à Jean-Louis GOMEZ,

MOBILITÉS

Rapport n° 2 : Evolution des subventions Vélo à Assistance Electrique (VAE) Pages 10 à 18
(Rapport de M. Jean-Louis GOMEZ)

En 2019, pour compléter les infrastructures en cours de réalisation sur le territoire, l'agglomération a décidé, d'apporter une aide financière aux habitants souhaitant s'équiper d'un Vélo à Assistance Électrique.

Une aide de 20% du montant d'un VAE neuf, dans la limite de 200€ a été votée, avec libre choix d'achat (revendeurs nationaux, locaux, internet...).

Pour faire face aux aides attribuées par la Métropole de Montpellier, valoriser notre politique cyclable et favoriser les commerçants du Pays de l'Or, il est proposé d'évoluer vers de nouvelles pistes d'actions :

- Mettre en place une clause d'achat exclusif en réservant les subventions pour des VAE achetés auprès de revendeurs situés sur le territoire du Pays de l'Or.
- Subventionner les VAE d'occasion, achetés auprès des commerçants du Pays de l'Or.
- Subventionner les Vélo Cargo et adaptés neufs ou d'occasion, électrique ou non, achetés auprès des commerçants du Pays de l'Or.

Les critères d'éligibilité restent néanmoins les mêmes.

La mise en service des nouvelles dispositions interviendra le 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les nouvelles dispositions relatives à l'attribution des subventions des Vélos à Assistance Electrique,
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL :** En effet nous sommes amenés à proposer cette modification suite à la poursuite par la Métropole de Montpellier de sa politique de subvention sur son territoire, qui était une pratique en défaveur de notre territoire et des vendeurs de vélos du Pays de l'Or. Nous avons échangé avec Jean-Louis GOMEZ avec le Président de la Métropole qui nous avait indiqué que ces aides devaient s'arrêter au 1^{er} juillet 2021, finalement ils poursuivent cette action jusqu'à la fin de l'année. Il y avait donc une distorsion entre les aides de la Métropole et celles du Pays de l'Or, c'est pourquoi je vous propose cette modification du règlement pour permettre aux vendeurs de vélos de notre territoire de pouvoir être à égalité avec ceux de la Métropole.

- **M. Gilles PARMENTIER** : Mon propos ne portera pas sur les modifications que l'on nous demande de voter, moi je suis parfaitement d'accord sur le fait de réserver les aides pour les revendeurs du territoire du Pays de l'Or. Je ferai une remarque plus globale sur le dispositif, je pense que nous devons faire évoluer certains critères, notamment les critères d'attribution par exemple en fonction des ressources. Aujourd'hui il n'y a pas de conditions de ressources pour l'attribution de l'aide et il est écrit dans le rapport que l'essentiel des aides attribuées pour l'achat de Vélo sont sur le littoral. La commune de La Grande Motte à 42%, Palavas-les-Flots à 15%. Il est vrai que quand on se balade le dimanche matin on voit beaucoup de retraités qui font leur balade dominicale avec un vélo électrique flambant neuf. La question que je me pose c'est est-ce que cette aide doit servir à financer le vélo de balade du dimanche matin des retraités ? Moi je pense que cela doit plutôt servir pour les trajets maison travail. Je pense que l'on pourrait faire évoluer ces critères. A mon sens le critère qui mérite vraiment d'être changé c'est celui des ressources. Acheter un vélo électrique c'est pour beaucoup de familles, de foyers, un coût qu'ils ne peuvent pas se permettre, car pour bénéficier de l'aide il faut avancer le prix d'achat du vélo et je pense que beaucoup de foyers se privent de cet achat, de cette aide. On devrait faire évoluer ce dispositif pour permettre aux plus modestes de pouvoir bénéficier d'un vélo électrique.
- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : La Métropole n'a pas non plus de critères de ressources donc si nous adoptons ce critère là, d'abord ce sont des formalités administratives supplémentaires, on défavoriserait une certaine partie de la population et la distorsion avec les vendeurs de vélo serait pire encore. Les vendeurs de vélo subirait une distorsion encore plus forte puisqu'il y aurait moins d'acheteurs. En effet nous avons beaucoup de retraités sur notre territoire, on a la chance d'avoir un territoire où justement l'une des politiques que nous développons sur notre territoire sont les cheminements doux, les mobilités douces, les pistes cyclables que nous avons inaugurées récemment, les options que nous faisons avec la CCPL et la Métropole. On ne peut pas limiter l'aide à seulement une partie de la population.
- **M. Gilles PARMENTIER** : Si nous donnons une aide à l'achat de vélos électriques c'est notamment pour remplacer le trajet en voiture, pour éviter de prendre la voiture. Si ce n'est pas le cas, pourquoi donner une aide à l'achat de vélos électriques ? Ce n'est peut être pas la vision de l'Agglomération mais c'est ma vision de cette aide.
- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : Nous développons les mobilités douces sur notre territoire, il est plus pratique pour un certain public d'avoir un vélo électrique que d'avoir un vélo normal pour se déplacer. Je le répète nous avons la chance d'avoir un territoire où nous avons des kilomètres de pistes cyclables qui s'offrent à nos populations. Donc le vélo électrique ne peut pas être réservé uniquement aux personnes en activité.
- **M. Gilles PARMENTIER** : Je n'ai pas dit de limiter aux personnes en activités. Pour moi l'objectif d'un dispositif comme celui-là c'est de réduire les déplacements en voiture.
- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : Les retraités aussi peuvent se déplacer en voiture et préférer se déplacer en vélo électrique, il n'y a pas que les gens en activité qui pourraient se déplacer en vélo. Cela est notre vision.
- **Mme Marianne PELLETIER** : J'ai une question qui va peut-être vous faire sourire, on s'est demandé en préparant le conseil si c'était légal cette chose d'achat exclusive ?
- **M. Stéphane ROSSIGNOL** : On s'est basé sur ce qu'a fait la Métropole. Elle le fait depuis plus d'un an donc nous avons adapté notre règlement à celui de la Métropole. C'est pour cela qu'il y avait une distorsion avec les vendeurs de vélos de notre territoire qui étaient discriminés.
- **Mme Marianne PELLETIER** : Est-ce que les habitants du territoire peuvent bénéficier d'autres subventions ?

- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : Ils peuvent bénéficier de celle de la Région, elles peuvent se cumuler avec celle de l'Etat également.
- **Mme Marianne PELLETIER** : Dernière question un peu plus technique, l'un des critères c'est que le vélo soit doté d'une batterie sans plomb. Je sais que les tuyaux en plomb sont dangereux mais les problèmes que posent l'approvisionnement en lithium, je me demandais si c'était vraiment nécessaire d'avoir ce critère.
- **Mme Carine MARTY (DGA)** : Dans le cadre des subventions accordées aux habitants du territoire, le règlement impose l'utilisation de batterie sans plomb, comme les autres collectivités peuvent le demander également. La technologie au plomb est dépassée, les batteries au lithium sont de plus longue durée, plus légère et fiable.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapport n° 3 : Décentralisation du stationnement payant sur voirie	Pages	19 à 23
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conventions relatives aux recettes du « Forfait Post Stationnement » FPS – Communes de La Grande Motte et Palavas-les-Flots – Année 2022 (<i>Rapport de M. Christian JEANJEAN</i>) 		

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la loi a dépénalisé les amendes de stationnement payant, désormais remplacées par le « Forfait de Post-Stationnement » (F.P.S.).

Sur le territoire du Pays de l'Or les communes de La Grande Motte et de Palavas Les Flots ont institué cette redevance de post-stationnement.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales l'institution d'une redevance doit s'accompagner de la signature d'une convention avec l'intercommunalité de rattachement.

Il est proposé de renouveler pour l'année 2022 la convention de principe actant un reversement neutre pour les communes.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Autoriser le Président à signer la convention fixant la part des recettes issues des « Forfait de Post-Stationnement » des communes de La Grande Motte et de Palavas les Flots à un montant de 0 € pour l'exercice 2022,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces à intervenir dans la présente délibération.
 - **M. Bertrand COISNE** : Je m'interroge sur ce forfait, il est prévu qu'une part de ce forfait soit restitué à l'Agglomération à proportion des compétences qui sont exercées par l'Agglomération, notamment en matière d'entretien des voiries communautaires et aussi pour organiser la mobilité. Je ne connais pas bien le budget propre, mais est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir un peu plus que zéro euro de restitué à l'Agglomération pour permettre d'augmenter ses moyens pour l'exercice de ses compétences ? Cela se fait partout donc je suis assez surpris.

- **M. Christian JEANJEAN** : Il n'est pas question de mobilités mais de stationnement. Pour les mobilités il y a le versement transport. Là on parle de stationnement, il se fait sur nos communes, sur nos parkings qui sont entretenus exclusivement par nos communes.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : Ce sont aussi des investissements pour nos communes car ce sont des horodateurs qui sont installés, entretenus, et du personnel municipal qui est chargé de la surveillance et de vérifier que le forfait stationnement a bien été payé. Cela rapporte donc des recettes mais il y a aussi des charges, et c'est aussi pour répondre à des problématiques fortes de stationnement sur nos communes littorales, et financières pour l'entretien de ces places de stationnement.
- **M. Bertrand COISNE** : La mobilité permettrait de réduire les besoins en stationnement. Les attributions de l'Agglomération c'est mutualisé, il n'y a pas que La Grande Motte ou Palavas-les-Flots. L'entretien des voiries communautaires et l'organisation de la mobilité, donc cela il n'y a pas que à La Grande Motte ou Palavas-les-Flots que ces besoins s'exercent, les zones d'activités par exemple sont plutôt sur Maugeuio.

Vote :

Pour : 43

Abstention : 3

PRESENTS :

CANDILLARGUES : Anthony MELIN, Laurence NAVARRO,
LA GRANDE MOTTE : Stéphan ROSSIGNOL, Brice BONNEFOUX, Isabelle BERGE, Bernard REY, Sophie CAUDAL, Jean-Paul HUOT,
LANSARGUES : Michel CARLIER, Monique BOUISSEREN, Didier VALETTE,
MAUGUIO : Yvon BOURREL, Sophie CRAMPAGNE, Caroline FAVIER, Laurent TRICOIRE, Laurence GELY, Laurent PRADEILLE, Patricia MOULLIN TRAFFORT, Marie LEVAUX, André SAUTET, Sophie EGLEME, Dominique BALZAMO, Marianne PELLETIER, Bertrand COISNE, Gilles PARMENTIER,
MUDAISON : Philippe PY CLEMENT, Annie PRUDHOMME, Michel ROUX,
PALAVAS-LES-FLOTS : Christian JEANJEAN, Anne BONNAFOUS, Jean-Louis GOMEZ, Sandrine ARNAL, Guy REVERBEL
SAINT-AUNES : Alain HUGUES, Florence THOMAS, Georges FANDOS, Martine PECCOUX,
VALERGUES : Jean-Louis BOUSCARAIN, Sandrine DUBOIS LAMBERT,

PROCURATIONS : Joëlle JENIN VIGNAUD à Sophie CAUDAL, Sonia MARGUERY à Jean-Paul HUOT, Jean-Paul FRAPPA à Bernard REY, Frantz DENAT à Laurent TRICOIRE, Laurent CAPPELLETTI à Caroline FAVIER, Daniel BOURGUET à Bertrand COISNE, Sylvie MARTEL CANNAC à Anne BONNAFOUS,

DÉCHETS ET VALORISATION

Rapport n° 4 : Déchets

Pages

24 à 54

- Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – Année 2020

(Rapport de M. Michel CARLIER)

Comme chaque année ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport précise les objectifs et différents indicateurs techniques et financiers nécessaires à l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordres technique et financière.

En voici quelques chiffres :

- 45 975 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés, la production d'ordures ménagères est en diminution de 4,9% par rapport à 2019.
- -10% de déchets ménagers et assimilés hors gravats entre 2010 et 2020. La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe un objectif de réduction de 10%.
- 100 % des déchets sont traités en valorisation énergétique, matière (recyclage) ou organique (compostage). La mise en décharge reste une filière non utilisée pour les déchets ménagers de l'agglomération.
- 15 740 cartes en centre de valorisation pour 136 002 entrées.
- 12 330 044 € dépensés en 2020 pour l'exercice de la compétence, dont 2 240 312 € en investissement.
- Un budget à l'équilibre.

- **M. Michel CARLIER** : Je voudrais ajouter rapidement le maintien du service public de collecte en situation de crise sanitaire, à ce sujet je tiens à remercier l'ensemble des agents de collecte ainsi que les services administratifs qui ont maintenu ce service pendant toute cette période particulièrement difficile. Nous avons également la mise en œuvre de véhicules propres, le renouvellement et densification du parc de colonnes d'apport volontaire, le développement du compostage de proximité. Cette démarche est cohérente avec l'obligation de tri à la source des bio déchets qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024. Il faut bien le garder en tête car le changement va être relativement important. L'évolution des tonnages des déchets ménagers a réduit de 8.1%, le total des ordures ménagères est de - 4.9%. Les erreurs de tri coûtent cher à la Collectivité puisque 622 tonnes collectées ont généré un surcoût de 157 170 euros. Je vous invite donc à vous renseigner, appeler, avant de mettre votre déchet dans la mauvaise poubelle. Le traitement des déchets est traité dans le secteur, vous le voyez sur la carte, il n'y a pas de grand transport pour aller au lieu de traitement. Dans le service, nous avons une équipe de 88 agents titulaires, un parc composé de 19 bennes à ordures ménagères, 10 mini bennes, 5 camions de collecte des colonnes d'apport volontaire, 4 camions poly bennes, 3 camions plateaux, 1 bus pédagogique et 6 véhicules légers. Pour le budget, il y a environ 10 millions d'euros en fonctionnement, les principaux postes avec plus de 3 millions d'euros pour les frais de personnel, plus d'un million pour la location et l'entretien des véhicules de collecte, et plus de 2 millions au titre du traitement des déchets. En investissement, plus d'un million d'euros pour l'achat d'équipement de pré collecte, et environ 400 000 euros pour l'achat de véhicules. Les projets 2021, les centres de valorisation la relation à l'usager, la collecte d'apport volontaire. Voilà les précisions que je souhaitais apporter. Je vous remercie.
- **M. Georges FANDOS** : On sait que par rapport à l'évolution du climat les travaux montrent que nous sommes sur une très mauvaise trajectoire, chacun est donc invité à réfléchir sur les différentes politiques sectorielles qui peuvent diminuer les émissions de gaz. Dans le cas de l'Agglomération il y a une réflexion à mener sur là où nous pouvons jouer parce que finalement ce qui est important c'est quels sont les leviers d'actions. Je crois que l'un des leviers d'actions déjà engagé c'est le recyclage, la séparation des papiers journaux, qui représentent un tonnage très important par rapport à l'ensemble des ordures. Je pense qu'il serait intéressant de faire une étude par rapport à l'installation des bornes bleues, je sais que cela est en cours, si on ne peut pas amplifier cette action et voir quelles sont les conséquences financières, comment l'économie du système peut fonctionner car je pense qu'il peut y avoir des choses intéressantes à travailler. Je ne pense pas qu'il y a un surcoût de collecte important, parce que si il y a plus de papiers dans les bornes bleues, il y en aura moins dans les poubelles jaunes. Comme le coût du recyclage du papier est inférieur au coût de l'incinération.

Voilà c'est une suggestion de développement de cette action de bornes bleues, et une marge d'action possible. Je vous remercie.

- **M. Michel CARLIER** : Juste avant le conseil vous m'avez posé la question, je vous ai répondu en vous disant que 15 colonnes étaient arrivées. Nous avons du retard dans la réception des 25 autres colonnes. Nous allons déjà faire une première ventilation de ces 15 colonnes, ensuite nous installerons la différence. Si cela n'est pas suffisant, bien sûr, nous réfléchirons pour en mettre plus afin de satisfaire l'ensemble de nos concitoyens.
- **M. Bertrand COISNE** : J'ai constaté aussi qu'il y avait un coût énorme sur le rejet dans les poubelles jaunes, si j'ai bien noté c'est 25%. Est-ce que l'on ne pourrait pas faire davantage de publicité afin de prévenir et d'alerter les citoyens. Il faudrait peut-être mettre des étiquettes sur les conteneurs.
- **M. Stéphan ROSSIGNOL** : C'est pour cela que nous avons les ambassadeurs du tri, ils sont présents sur les grands événements pour sensibiliser le public. Demain La Grande Motte accueille une compétition de Kite Surf, elle regroupe des grands sportifs, le bus des ambassadeurs sera présent. Vous avez raison dans les syndicats de copropriété les informations sont données mais pas respectées. On fait un travail constant auprès des écoles, notamment.

Le Conseil d'agglomération prend acte du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Rapport n° 5 : Déchets	Pages	55 à 67
▪ Bilan annuel du Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés Année 2020 <i>(Rapport de Mme Anne BONNAFOUS)</i>		

En 2016, le Pays de l'Or a élaboré un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Ce programme fait l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets collectés et traités, notamment au moyen d'indicateurs.

Nous pouvons noter une nette dynamique à la baisse entre 2010 et 2020 des tonnages des déchets ménagers collectés et traités sur le territoire avec -12,1 %.

Le bilan du PLP doit être présenté à la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLP (commission « PLP ») pour avis.

Le Conseil d'agglomération prend acte du bilan annuel du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

- Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
 - Locaux à usage industriel et locaux commerciaux pour l'année 2022
(Rapport de M. Anthony MELIN)

L'Agglomération du Pays de l'Or a souhaité permettre l'exonération de TEOM des entreprises disposant d'une prise en charge propre de leurs déchets.

Les occupants des locaux bénéficient en effet tous de contrats globaux de prise en charge des déchets produits et ont respecté les critères administratifs constituant le dossier de demande d'exonération.

Les entités disposant des conditions d'exonération sont les suivantes :

- SA SOGEFIMUR GESTIONNAIRE sur Saint Aunés.
- SAS ETS HORTICOLES GEORGES TRUFFAUT sur Mauguio.
- SARL SAINT AUNES DEVELOPPEMENT sur Saint Aunés.
- SARL SODINES sur Saint Aunés.
- SAS TRIALISSIMMO sur Saint Aunés.
- La SCI M3R sur Saint Aunés.

Cette exonération annuelle est appliquée pour la seule année d'imposition 2022.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Approuver les exonérations de TEOM pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux pour l'année 2022.
- Autoriser le Président, ou le vice-président délégué, à signer toutes pièces à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES

- Modification du tableau des effectifs
(Rapport de Mme Sophie CRAMPAGNE)

Lors de chaque conseil d'agglomération vous est présenté le tableau des effectifs de l'Agglomération. Il représente la photographie de la liste des emplois et des grades occupés par les agents titulaires ou contractuels sur emploi permanents au moment où il est présenté. Ce document apporte de la cohérence globale et de la lisibilité dans le suivi des emplois et plus globalement dans les organisations.

Le présent tableau des effectifs ajuste en partie l'organigramme général des services de la collectivité qui évolue notamment suite à différentes mobilités.

Plusieurs ajustements fonctionnels sont intégrés :

- Organisation générale autour de 6 pôles avec l'évolution de deux Directions en Directions Générales Adjointes : Le pôle Actions Sociales et Jeunesse et le pôle Aménagement Durable du Territoire et Transport.

- Le rattachement effectif du service des sports au pôle « Moyens Techniques » qui prendra l'appellation de Pôle Moyens Techniques, des Politiques et Infrastructures sportives.
- La création de deux postes de Directeurs Généraux Adjointes l'un en charge du pôle Actions Sociales, Jeunesse et l'autre du pôle Aménagement Durable du Territoire et Transport.

Ces différentes évolutions au sein des services nécessitent la création, la transformation et la suppression de certains emplois. Au 1^{er} octobre il est proposé la création de 7 postes (*dont deux contrats de projets*) et la suppression simultanée de 5 postes.

Le comité Technique a émis un avis favorable.

Le Conseil d'agglomération est invité à :

- Modifier le tableau des effectifs conformément aux dispositions citées ci-dessus.
 - **Mme Marianne PELLETIER** : Au niveau des contrats de projet pouvez-vous nous en dire plus sur la nature des projets ?
 - **Mme Sophie CRAMPAGNE** : Il y a notamment le Projet Alimentaire Territorial,
 - **M. Christophe BEL** : Pour le second c'est pour accompagner les équipes du Point Emploi de La Grande Motte, il y a des absences, un départ à la retraite.

Vote :

Pour : 45

Abstention : 1

Le prochain conseil d'agglomération aura lieu le jeudi 28 octobre à 18h00. Merci de votre participation à ce conseil, je vous souhaite une bonne soirée. Je vous invite à prendre le verre de l'amitié dans le patio pour partager un moment de convivialité. Bonne soirée.